

# COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022

*Commune de Bernières-sur-Mer*

**Département du Calvados**

**Présents** : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur VIGNANCOUR, Madame MOREL, Monsieur OLLIVIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur GODEL, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER

**Absents** : Monsieur TREFOUX pouvoir donné à Monsieur DUPONT-FEDERICI, Madame LEMOINE pouvoir donné à Madame MOREL, Madame CARPENTIER pouvoir donné à Monsieur HAMEL, Monsieur COISEL, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL.

**Secrétaire de séance** : Madame MOREL

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 AVRIL 2022

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 28 avril 2022.

**Vote : POUR 15**

## N° 22-043 DEMANDE D'AVIS SUR UNE DEMANDE DE DEROGATION PREFERATORALE AU PRINCIPE DU REPOS DOMINICAL

La Société EIFFAGE ETMF SUD située à LA VALETTE DU VAR (83160), a sollicité une demande de dérogation au principe du repos dominical pour installer des tronçons de fourreaux de protection de câbles sur l'estran sis Bernières-sur-Mer (atterrage des éoliennes en mer de Courseulles).

Cette demande est fondée sur l'article L. 3132-20 du code du travail, pour une durée limitée. Les autorisations ne sont données qu'après avis du conseil municipal, et le cas échéant, de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre, de la chambre de commerce et d'industrie, de la chambre de métiers et de l'artisanat ainsi que des syndicats d'employeurs et de travailleurs intéressés de la commune.

Cette demande de dérogation est susceptible de concerner les dimanches 22 mai 2022, 29 mai 2022 et 12 juin 2022.

Le conseil municipal émet un avis favorable sur la demande de dérogation préfectorale au principe du repos dominical.

**Vote : POUR 15**

**N° 22-044 CEREMONIE INTERNATIONALE – INSTALLATION D’UNE ZONE DE  
RETRANSMISSION. DEMANDE DE SUBVENTION**

La commune de Bernières-sur-Mer a été retenue par le Comité du Débarquement pour accueillir la cérémonie internationale le 6 juin prochain.

De nombreuses personnes étant conviées pour participer à cette cérémonie (invités et acteurs), un dispositif de sécurité est mis en place, limitant drastiquement l'accès aux habitants de Bernières-sur-Mer et de la Côte de Nacre au lieu de la cérémonie.

Pour remédier à cet inconvénient et permettre à la population de participer à la cérémonie, il sera installé dans une « ZONE de RETRANSMISSION » un équipement vidéo et sono d'un coût total de 8 930,40 euros TTC. La région Normandie ainsi que le comité du Débarquement peuvent participer à cette installation à hauteur de 50% et de 30% de la dépense.

Monsieur LEPORTIER demande si l'Etat participe du fait que ce soit une cérémonie internationale.

Monsieur le Maire répond par la négative, car ce n'est pas dans leurs compétences, en revanche, l'Etat gèrera le dispositif sentinelle. Mais de toute façon, le maximum de subventions a été octroyé pour cette cérémonie, à savoir 80%.

Le reste à charge pour la commune est de 20%.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter la Région Normandie à hauteur de 50% et le Comité du Débarquement à hauteur de 30% de la dépense pour l'installation d'un équipement vidéo et sono pour une « ZONE DE RETRANSMISSION » lors de la cérémonie internationale qui se déroulera le 6 juin prochain.

**Vote : POUR 15**

**N° 22-045 APERITIF EUROPEEN. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX COMITES  
DE JUMELAGE BERNIERES-ARCADE et BERNIERES-EISINGEN**

Le 8 mai dernier, la commune de Bernières-sur-Mer a organisé un apéritif européen à la salle de la mer. Les comités de jumelage Bernières-Arcade (italien) et Bernières-Eisingen (Allemand) ont participé à cette organisation.

Une dépense exceptionnelle a donc été engagée par les deux comités, 83,58 euros pour le comité de jumelage Bernières-Arcade et 150,92 euros pour celui de Bernières-Eisingen.

Monsieur le Maire remercie au nom du conseil municipal la présence des ces 2 associations ainsi que les personnes qui ont participé à cet événement.

Le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 83,58 euros pour le jumelage Bernières-Arcade et de 150,92 euros pour le jumelage Bernières-Eisingen.

**Vote : POUR 15**

**N° 22-046 CONVENTION AVEC LE CAUE POUR UNE PERMANENCE LES 1<sup>ERS</sup> ET 3<sup>EMES</sup>  
MARDIS DE CHAQUE MOIS**

Comme énoncé dans les communications du conseil municipal du mois de mars dernier, la commune souhaite mettre en place en partenariat avec le CAUE (*Conseil en Architecture, en Urbanisme et Environnement*), une permanence les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> mardis de chaque mois, de 16 heures à 18 heures, dans la salle du conseil municipal, sur rendez-vous, pour permettre aux bernierais de disposer d'un conseil en architecture pour leurs projets de travaux, afin de mieux prendre en considération les documents d'urbanisme.

Pour ce faire, une convention doit être signée entre la commune de Bernières-sur-Mer et le CAUE. Cette prestation est gratuite et sera renouvelable par tacite reconduction tous les ans.

Monsieur HAMEL demande la probabilité que ce soit mis en place en juin.

Monsieur le Maire répond que suivant les rendez-vous, le CAUE sera présent dès le mardi 8 juin.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention à titre gratuit avec le CAUE pour instaurer au sein de la commune, les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> mardis de chaque mois, une permanence de 16 heures à 18 heures.

**Vote : POUR : 15**

**N° 22-047 TARIFS COMMUNAUX : LOCATION SALLE OMNISPORT AUX CLUBS  
EXTERIEURS**

De plus en plus de clubs extérieurs à Bernières-sur-Mer sollicitent la location de la salle omnisport (club de tennis de St Aubin sur mer, club de tennis de Ver-sur-mer, club d'escrime de Langrune...). La commune propose donc d'instaurer un tarif de location à la demi-journée d'un montant identique à celui appliqué au club de Tennis de Langrune, soit 25 euros par demi-journée.

Monsieur le Maire précise que cette mise en place du tarif permet de ne pas passer une délibération à chaque demande.

Madame WINDELS demande si ce tarif comprend le chauffage. Monsieur le maire répond en indiquant que la salle n'est pas chauffée.

Le conseil municipal valide la mise en place d'un tarif de location de la salle omnisport d'un montant de 25 euros par demi-journée.

**Vote : POUR : 14, ABSTENTION : 1 (Monsieur LEPORTIER)**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur LEPORTIER demande où en est le projet de réhabilitation de la Poste.

Monsieur le Maire rappelle qu'il existait deux conditions suspensives :

1. Pas d'amiante, ce qui a été confirmé
2. Le permis de construire a été accepté

Le rendez-vous chez le notaire doit avoir lieu avant le 30 juin prochain comme convenu.

Monsieur LEPORTIER demande si une délibération a été prise suite au retrait de la sortie de la réserve incendie.

Monsieur le Maire répond que les services de la commune se sont rapprochés de la trésorerie de Ouistreham qui demandait un certificat administratif pour sortir le bien de l'inventaire. Ce dernier a été rédigé et envoyé à la trésorerie.

## COMMUNICATIONS

### **Actualités intercommunales :**

- Cœur de Nacre a adhéré à une plateforme de recherche d'emploi en ligne et de valorisation des entreprises. Le logiciel proposé se nomme « Smart Forum ». Il est accessible au prix annuel de 6 000 € HT. Cet outil permet de faciliter l'accès à l'emploi et d'aider les entreprises à recruter. Cette mise en relation facilitée offre également des solutions de réorientation ou de montée en compétences.
- Cœur de Nacre met en place le dispositif Micro-Folie. Soutenu par l'État, supervisé par le Ministère de la Culture et accompagné par La Villette, il consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement déjà existant. Implantées au plus proches des habitants, ces plateformes culturelles de proximité sont un outil au service de l'Education Artistique et Culturelle (EAC). Il permet à chacun de découvrir les chefs d'œuvres réunis par les établissements partenaires au sein de collections thématiques numérisées en très haute définition. Grâce au grand écran, aux tablettes et au système de sonorisation, toutes les formes artistiques peuvent être mises à l'honneur. Il faut un espace de 40 à 60 m<sup>2</sup> pour accueillir un musée numérique. Son coût minimum est d'environ 40 000 €. Le plan de financement pour son installation peut être accompagné par les Préfectures ou les collectivités territoriales. Le soutien financier de l'Etat s'élève à 40%. Ces micro-folies seront itinérantes sur les 12 communes de Cœur de Nacre.
- Pour faire face aux difficultés de mobilité des jeunes actifs du territoire, un partenariat est passé entre Cœur de Nacre et la Mission Locale. Trois Vélos à Assistance Electrique seront donc mis à disposition de la Mission Locale pour une location aux jeunes au tarif de 10€ par semaine ou 30€ par mois. La location ne pourra excéder 4 mois consécutifs. Ce partenariat est une expérimentation pour 2022. Si cela fonctionne, il conviendra de trouver un opérateur local pour assurer la mise en location des vélos.
- La saison 1 de location de vélos à assistance électrique arrive à échéance. De ce fait, les personnes ayant un vélo en location ont été sollicitées pour savoir s'ils souhaitaient l'acquérir, la moitié a répondu favorablement à cette proposition. Le restant des vélos va être remis en location suivant la liste d'attente. La remise se fera les 15 et 18 juin à Bernières-sur-Mer. Pour rappel, 295 euros le coût de la location annuelle, et 1 000 euros le prix d'achat.
- Une étude de danger, menée sur un an, est lancée sur Bernières-sur-Mer et Courseulles-sur-Mer suite à notre « Littoral pour demain ».  
Monsieur HAMEL demande si cette étude rentre dans le cadre du PPRL et si cela peut contribuer à prévenir les inondations.  
Monsieur le Maire répond que cette étude est faite pour que les travaux sur les ouvrages soient efficaces.
- La Police de la publicité sera transférée aux communes à partir de 2024. Les demandes d'enseigne et de pré-enseignes seront instruites au niveau local.
- Le 25 juin prochain à la salle Brumel de Luc-sur-Mer à 8h45 heures se déroulera une réunion de reconstitution du PLUi, ouverte à tous les conseillers.
- Madame MOULIN demande si le conseil municipal peut avoir des nouvelles de l'Office de Tourisme Intercommunale (OTI).  
Monsieur le Maire répond que l'association va être dissoute. Depuis le 1<sup>er</sup> mai, un EPIC, composé d'un président, de 2 vice-présidents, d'une directrice et d'un comité de direction (professionnels et élus) a été mis en place.

Un groupe a été constitué pour travailler sur la stratégie. L'avantage de cet établissement est que les élus ont plus de pouvoir que quand c'était l'association.

La même équipe reste en place, seul le statut de la directrice a été modifié pour passer en agent public.

L'objectif est que l'office de tourisme soit présente un maximum sur les manifestations organisées.

Madame MOULIN, du fait que Bernières n'est plus d'Office de Tourisme, il est important de revoir la page de son site pour savoir ce qui se passe sur la commune.

Monsieur le Maire répond qu'il y a une proposition de mettre en place des QR Codes sur le domaine public, pour accéder au site intercommunal et aux actualités communales.

Suite au succès de Remem'Bernières, Monsieur le Maire précise qu'une réflexion est lancée pour développer d'autres circuits au sein de la commune.

### **Actualités communales :**

- La Mission Locale revient à Bernières. Les permanences se tiendront les jeudis des semaines paires, de 14h à 17h, dans la salle du conseil municipal. Elles seront animées par Sandra Langlais – conseillère Mission Locale.

- Les 6 comités consultatifs de quartier se sont tenus et ont permis des échanges fructueux. Les problèmes et idées remontés seront traités en fonction de leur urgence et de leur faisabilité technique et financière.

- Le SYVEDAC a fait une opération de sensibilisation au gaspillage alimentaire au restaurant scolaire de Bernières. La quantité de déchets a donc été pesée, ce qui permettra d'encourager les enfants à changer de comportements. Le résultat n'est pas encore connu à cette heure.

Madame MOREL précise que par exemple, sur 150 repas commandés sur la journée ratatouille, 3 kg sont jetés malgré le fait que la quantité commandée a été diminuée de 50 parts environ.

- Le dossier de presse pour les événements du 3 au 6 juin a été adressé aux différents organes. Des correspondants de guerre contemporains, l'ambassade du Canada, et la famille Ouimet seront présents aux différentes manifestations. Nous vous ferons parvenir ce dossier.

- Un trajet piéton de découverte du Cap Romain est en préparation mais subit déjà l'érosion du trait de côte. De nouvelles hypothèses sont en réflexion.

- La modification en cours du PLU de Bernières a permis de modifier le projet d'un promoteur pour diminuer le nombre de logements ou augmenter le nombre de places de stationnement sur la parcelle.

- Le Nacre Photo club poursuit la prise de vues des berniérais. En parallèle, ils organisent un concours des plus belles photos de Bernières. Vos clichés sont à envoyer sur la boîte mail de la mairie. Un cliché par participant. Vous avez jusqu'au 10 juillet.

- La région Normandie va modifier les horaires de la ligne 3. En raison d'une très faible fréquentation en journée, l'arrêt Général Leclerc ne serait desservi que le matin et le soir. Cela aurait l'avantage de soulager le centre-ville du passage d'un bus vide dans des rues étroites (bus roulent fréquemment sur le trottoir rue du Royal Berkshire).

- Le tirage au sort pour les jurés d'assises a eu lieu en début de semaine.

- L'inauguration du verger municipal « Le verger d'Arcade » aura lieu samedi 21 mai à 11h. Vous pourrez découvrir le lieu, inauguré avec le jumelage Bernières-Arcade, rencontrer un cidriculteur (la Vallée au tanneur), et profiter d'une animation diabolo.

- La fête du vélo se tiendra samedi 21 mai de 16h à 18h, devant l'église. Vous pourrez vous inscrire à une course de 2 roues (vélos, trottinettes...), découvrir l'atelier de réparation de vélo, faire une animation cirque, des parcours d'agilité...

- Samedi 21 mai de 21h à minuit : Pierres en Lumière. Parcours organisé par l'Office de Tourisme Intercommunal pour découvrir les graffiti de Bernières, et visite de l'église organisé par BON, avec un concert.

- Venue du Sensibus de la société SOLIHA sur le marché le mercredi 25 mai de 9h à 12h. Véritable showroom mobile destiné à informer et sensibiliser les publics seniors sur ce qui est possible de faire dans son logement pour y vivre plus longtemps en sécurité et plus confortablement.

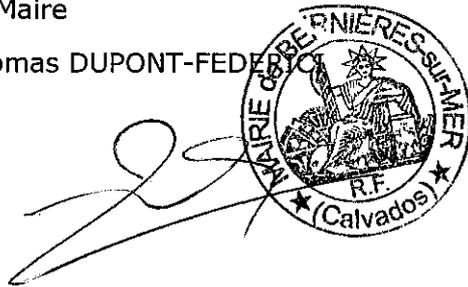
- Prochaine commission Travaux le mercredi 8 juin : validation de l'APS de la RD7 A et B, devenir du club-house, esquisse pour le parking du club de voile.
- Elections législatives des 12 et 19 juin : nous comptons sur les élus pour tenir les bureaux de vote. Les habitants volontaires peuvent proposer leurs services en mairie.
- Le Conseil Municipal des Jeunes organise un ramassage des déchets dans le bourg le samedi 25 juin de 14h30 à 16h30 : rendez-vous à l'ancienne mairie.

Prochain conseil municipal : 16 juin 2022

Fin de la séance : 21h44

Le Maire

Thomas DUPONT-FEDERYCI



Secrétaire de séance

Rachel MOREL